REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNE CIVIL DE L'ETAT

DECRET No 87 4788

30(12/87) /MTSSJ/DGFP/DGPCE.

portant promotion au titre de l'armée 1986 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie 1 des SAF (Impets).

LE PREMIER MINISTRE.

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 : Vu la Loi nº 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance nº 019/84 du 23 AOUT 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi nº 15/62 du 3 Février 1962, portant-Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Arrêté nº 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement

sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret nº 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime

des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret nº 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret nº 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la

nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

Vu le décret nº 62/426/FP/PC du 29 Décembre 1962, fixant

le Statut des Cadres de la Catégorie A des SAT.

Vu le décret nº 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965, règlementant

l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le décret nº 71/247 du 26 Juillet 1971, modifiant le Tableau hiérarchique des Cadres de la Catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret nº 62/426/FP/PC du 29 Décembre 1962 ;

Vu le Décret nº 74#470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret nº 62/196 du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Yu le décret nº 84/856 du 8 Août 1984; portant nomination

du Premier Ministre ;

Vu le décret nº 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ; Vu le décret nº 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant no-

mination des Membres du Gouvernement ; Vu le décret nº 874481 du 2010.1987 " ; portant or-ganisation des intérims des Mambres du Gouvernement ;

sur la prise

Vu le décret n° 87/402 du 20.8.1987 d'effet des evancements et replassements ; Vu le décret n° 1/707 /MTSSJ/DGFP/I \_/MISSJ/DGFP/DGPCE.SAV. du 30/12/07 rtent inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1986 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts). -

Vu le Réctificatif n° 87/420/PR/SG du 14/08/87 au Décret n°86/877 du 18 Juillet 1986, sur la prise d'effet Financier des Avancements, et Révisions des Situations Administratives. -

Morary

AND AND AND AND AND THE PROPERTY OF THE TARREST OF THE TARREST OF THE AND THE TENNE TO THE TENNE AND THE TENE AND THE TENE

## - INSPECTEUREDES IMPORS

### AU Zeme ECHELON INDICE 890

MAPENGO-GANONGO Joseph-Valery.) p/c.du 28/8/86 ..... Brazzaville

### AU Jene ECHELON TNDIEE 1010

- KAYA nee ROMEO DAG QUE 29 /8/86 Carve - Pointe-Noire

MAYOUNGOD GOODEFFOY) p/c du 19/86 ... Loubomo

the warmen in the search of 47.10786 Brazzaville

### ALL LA HOTCHET AND THE PARTIES AND LOS LANDINGS

gointe-Noire

DONGALA Jacquerine p/c du 25/5/86 ... Brazzaville

-MPASSI Jean-Baptiste p/c du 15/11/86 Brazzaville

- MPIAKA (Philippe) p/c du 18/1/86 ..... Loubomo

- NGATLOLO Barthélémy p/c du 13/7/86 .. Guinée (UDEAC)

- NGONDO (Albert) p/C du 17/1/86 ..... Brazzaville

# AU 5ème ECHELON : INDICE : 1190

- MAVOUNGOU TATI Yadé p/c du 9/8/86 ... Brazzaville

# 2° - INSPECTEURS PRINCIPAUX DES IMPOTS AU 2ème ECHELON : INDICE : 1680

- GOKOU-GAKONO (Abel) p/c du 11/6/86 ... Bangui (UDEAC)
AU 3ème ECHELON: INDICE : 1820

- GAKOSSO Edouard p/c du 01/2/86 .... Brazzaville

# AU deme ECHELON : INDICE : 1950

- ZANDOU Jacques p/c du 1/4/86 ..... Brazzaville

••••/••••

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986, modifié par le Rectificatif n° 87/420/PR/SGG du 14 Août 1987 susvisés, cet avancement ne produira aucun effet fi-nancier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 .- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 3 DUMAN LO 1987

PAR LE PREMIER Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice.

Ange Edouard POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

AMPLIATIONS	:
JORPC	3
DGFP/DGPCE	3
SGG/BC	3
DGB/SOLDE	3
MPF	2
DAE	2
DGI	
DAG/SP (Impo	
INTERESSES, .	30
DOSSIERS	30
ARCHIVES	
CHRONO	
SAV/DGFP	2
	//